# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DU KIT



Trousse Nom du produit Criterion Stain Free Starter Kit

Trousse Numéro (s) de catalogue 1708165, 1708165EDU

Date de révision 29-nov.-2023

### Contenu du kit

Numéro (s) de catalogue	Nom du produit
1610732, 1610772, 1610732EDU, 1610772EDU, 10021723	10X Tris/Glycine/SDS Buffer
1610737, 1610737EDU, 1610737XTU	2X Laemmli Sample Buffer
1610610, 1610611, 1610610EDU, 1610611EDU, 10013901	Dithiothreitol (DTT)
1610303, 1610304, 1610317, 1610303EDU, 1610304EDU,	SDS-PAGE Standards High / Low Range
1610317EDU	
3450412, 3450418, 3450426, 3451012, 3458161, 3458162, 3458166	Criterion Precast Gel Stain Free
1610363, 1610363S, 1610363EDU, 1610396, 10022173, 12002084,	Precision Plus Protein Unstained Standards
9724468	

KITE / FR

Page 1/72



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 29-nov.-2023 Numéro de révision 1.2

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit 10X Tris/Glycine/SDS Buffer

Numéro (s) de catalogue 1610732, 1610772, 1610732EDU, 1610772EDU, 10021723

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée**Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège socialFabricantEntité léBio-Rad Laboratories Inc.Bio-Rad Laboratories, Life Science GroupBio-Rad

1000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CA 94547

2000 Alfred Nobel Drive
Hercules, California 94547

USA USA

Entité légale / adresse de contact

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

**Service technique** 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures CHEMTREC France: 33-975181407

sur 24

CHEMTREC Belgique: 32-28083237 CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

EGHS / FR Page 2/72

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### 2.3. Autres dangers

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Glycine 56-40-6	10 - 20	Aucune donnée disponible	200-272-2	Aucune donnée disponible	-	-	-

### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Glycine 56-40-6	7930	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

**Ingestion** Rincer la bouche.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

EGHS / FR Page 3/72

**Symptômes** Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1. Moyens d'extinction

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement Moyens d'extinction appropriés

avoisinant.

PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer Incendie majeur

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Méthodes de confinement

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en placant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Référence à d'autres rubriques

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

EGHS / FR Page 4/72 \_\_\_\_\_

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

d'hygiène

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition

Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Glycine	-	-	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	-
56-40-6					

#### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

**Protection respiratoire** 

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

EGHS / FR Page 5/72

État physique Liquide solution aqueuse Aspect Couleur iaune clair Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode Aucun(e) connu(e)

Point de fusion / point de

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle > 100 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

8.3 pH (en solution aqueuse)

Viscosité cinématique Viscosité dynamique

Hydrosolubilité Solubilité(s)

Coefficient de partage Pression de vapeur Densité relative

Masse volumique apparente Densité de liquide Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Granulométrie Distribution granulométrique Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

248 °C

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Miscible à l'eau

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible 0.99

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune information disponible Aucune information disponible

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

### 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

EGHS / FR Page 6/72

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité Aucune information disponible

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 42,252.30 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Glycine	= 7930 mg/kg (Rat)	-	-

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 7/72

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Glycine	-	LC50: >1000mg/L (96h, Oryzias latipes)	-	-

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage		
Glycine	-3.21		

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
--------------	------------------------

EGHS / FR Page 8/72

Glycine La substance n'est pas PBT/vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

IATA

inutilisés

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

**14.2 Désignation officielle de** non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**14.7 Transport maritime en vrac** Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

**14.1 Numéro ONU** non réglementé

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

### ADR

EGHS / FR Page 9/72

**14.1 Numéro UN ou numéro** non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

#### **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

<u>Inventaires internationaux</u> Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

#### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

EGHS / FR Page 10 / 72

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes

Date de révision 29-nov.-2023

# La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

EGHS / FR Page 11/72

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 12/72



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 29-nov.-2023 Numéro de révision 1.4

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit 2X Laemmli Sample Buffer

Numéro (s) de catalogue 1610737, 1610737EDU, 1610737XTU

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée**Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Siège social</u> Bio-Rad Laboratories Inc.

1000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547

USA

**Fabricant** 

Bio-Rad Laboratories, Life Science Group Bio-Rad

2000 Alfred Nobel Drive Hercules, California 94547

USA

Entité légale / adresse de contact

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

**Service technique** 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

EGHS / FR Page 13/72

### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

#### 2.3. Autres dangers

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Glycérine 56-81-5	20 - 35	Aucune donnée disponible	200-289-5	Aucune donnée disponible	-	-	-
Laurylsulfate de sodium 151-21-3	1 - 2.5	Aucune donnée disponible	205-788-1	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-

### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

	Nom chimique	DL50 par voie	DL50 par voie	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4
		orale mg/kg	cutanée mg/kg	heures -	heures - vapeurs -	heures - gaz - ppm
П				poussières/brouillard -	mg/L	
				mg/L		

EGHS / FR Page 14/72

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Glycérine 56-81-5	12600	10000	Inhalation LC50 Rat >2.75 mg/L 4 h (condensation aerosol, Source: ECHA) 2.75	>2.75	Inhalation LC50 Rat >2.75 mg/L 4 h (condensation aerosol, Source: ECHA)
Laurylsulfate de sodium 151-21-3	1288	200	Inhalation LC50 Rat >3900 mg/m³ 1 h (dust, Source: NLM_CIP) 0.975	>3900	Inhalation LC50 Rat >3900 mg/m³ 1 h (dust, Source: NLM_CIP)

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Transporter la victime à l'air frais. Inhalation

**Contact oculaire** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et

persiste.

En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau Contact avec la peau

avec de l'eau et du savon.

Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE Ingestion

PAS faire vomir. Consulter un médecin.

de premiers secours

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. Le contact **Symptômes** 

prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. Moyens d'extinction inappropriés

EGHS / FR Page 15/72

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de

protection individuel requis.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en

manipulant ce produit.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

EGHS / FR Page 16/72

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bu	lgarie	Croatie	
Glycérine	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>		-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	
56-81-5							
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Es	stonie	Finlande	
Glycérine	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA:	10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 mg/m <sup>3</sup>	
56-81-5		Ceiling: 15 mg/m <sup>3</sup>					
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	G	irèce	Hongrie	
Glycérine	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup>	TWA:	10 mg/m <sup>3</sup>	-	
56-81-5			Peak: 400 mg/m <sup>3</sup>				
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	No	rvège	Pologne	
Glycérine	-	-	-		-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	
56-81-5							
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slo	ovénie	Espagne	
Glycérine	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 11 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2	200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	
56-81-5			_	STEL: 4	400 mg/m <sup>3</sup>	-	
Nom chimique	5	Suède	Suisse		Ro	Royaume-Uni	
Glycérine		-	TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>		
56-81-5			STEL: 100 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 30 mg/m <sup>3</sup>		

### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 17 / 72

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Liquide **Aspect** Couleur bleu clair Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation Point d'ébullition initial et intervalle 100 °C

d'ébullition

Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

Ha

6-7

pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique

Viscosité dynamique

Hydrosolubilité Solubilité(s)

Coefficient de partage Pression de vapeur Densité relative

Masse volumique apparente Densité de liquide

Densité de vapeur Caractéristiques des particules

Granulométrie

Distribution granulométrique

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

248 °C

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible Aucune information disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible Miscible à l'eau

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune information disponible Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e). mécaniques Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

EGHS / FR Page 18 / 72

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Informations sur les voies d'exposition probables

### Informations sur le produit

**Inhalation**Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoguer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange

Provoque une sévère irritation des yeux (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs,

démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Provoque

une légère irritation cutanée.

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Le contact prolongé peut entraîner

rougeurs et irritation.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) ETAmél 61,333.30 mg/kg 46.40 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

)

### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Glycérine	= 12600 mg/kg(Rat)	> 10 g/kg (Rabbit)	> 2.75 mg/L (Rat) 4 h
Laurylsulfate de sodium	= 1288 mg/kg (Rat)	= 200 mg/kg (Rabbit)	> 3900 mg/m³(Rat)1 h

EGHS / FR Page 19/72

Date de révision 29-nov.-2023

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une légère

irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère

irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
Glycérine	-	LC50: 51 - 57mL/L (96h,	-	-
		Oncorhynchus mykiss)		
Laurylsulfate de sodium	EC50: =53mg/L (72h,	LC50: 15 - 18.9mg/L (96h,	-	EC50: =1.8mg/L (48h,
	Desmodesmus	Pimephales promelas)		Daphnia magna)
	subspicatus)	LC50: 8 - 12.5mg/L (96h,		
	EC50: 30 - 100mg/L (96h,	Pimephales promelas)		
	Desmodesmus	LC50: 22.1 - 22.8mg/L		

EGHS / FR Page 20/72

subspicatus)	(96h, Pimephales	
EC50: =117mg/L (96h,	promelas)	
Pseudokirchneriella	LC50: 4.3 - 8.5mg/L (96h,	
subcapitata)	Oncorhynchus mykiss)	
EC50: 3.59 - 15.6mg/L	LC50: =4.62mg/L (96h,	
(96h, Pseudokirchneriella	Oncorhynchus mykiss)	
subcapitata)	LC50: =4.2mg/L (96h,	
	Oncorhynchus mykiss)	
	LC50: =7.97mg/L (96h,	
	Brachydanio rerio)	
	LC50: 9.9 - 20.1mg/L	
	(96h, Brachydanio rerio)	
	LC50: 4.06 - 5.75mg/L	
	(96h, Lepomis	
	macrochirus)	
	LC50: 4.2 - 4.8mg/L (96h,	
	Lepomis macrochirus)	
	LC50: =4.5mg/L (96h,	
	Lepomis macrochirus)	
	LC50: 5.8 - 7.5mg/L (96h,	
	Pimephales promelas)	
	LC50: 10.2 - 22.5mg/L	
	(96h, Pimephales	
	promelas)	
	LC50: 6.2 - 9.6mg/L (96h,	
	Pimephales promelas)	
	LC50: 13.5 - 18.3mg/L	
	(96h, Poecilia reticulata)	
	LC50: 10.8 - 16.6mg/L	
	(96h, Poecilia reticulata)	
	LC50: =1.31mg/L (96h,	
	Cyprinus carpio)	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### **Bioaccumulation**

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	
Glycérine	-1.75	
Laurylsulfate de sodium	1.6	

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Glycérine	La substance n'est pas PBT/vPvB
Laurylsulfate de sodium	La substance n'est pas PBT/vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer

conformément aux réglementations locales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

IATA

inutilisés

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

**14.2 Désignation officielle de** non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6 Precautions particulières à prendre par l'utilisate

Dispositions spéciales Aucun(e)

**14.7 Transport maritime en vrac** Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU non réglementé
14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

EGHS / FR Page 22/72

•

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

#### **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

### Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Inventaires internationaux Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraıne des effets néfastes à long terme

### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

EGHS / FR Page 23/72

Méthode de classification	
	harra a mar
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes

Date de révision 29-nov.-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 24/72



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 07-juil.-2023 Numéro de révision 1.2

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Dithiothreitol (DTT)

Numéro (s) de catalogue 1610610, 1610611, 1610610EDU, 1610611EDU, 10013901

Nanoforms non applicable

CE n° (numéro d'index UE) 222-468-7

Numéro CAS 3483-12-3

Substance pure/mélange Substance

Contient 2,3-Butanediol, 1,4-dimercapto-, (R\*,R\*)-

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège socialFabricantEntité léBio-Rad Laboratories Inc.Bio-Rad Laboratories, Life Science GroupBio-Rad1000 Alfred Nobel Drive2000 Alfred Nobel Drive3 bld Ra

Hercules, CA 94547 Hercules, California 94547

USA USA

Entité légale / adresse de contact

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

**Service technique** 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

EGHS / FR Page 25/72

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

222-468-7

Contient 2,3-Butanediol, 1,4-dimercapto-, (R\*,R\*)-



### Mention d'avertissement

Attention

### Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

### 2.3. Autres dangers

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1 Substances

Nom chimique	%	Numéro	CE n°	Classification selon le	Limite de	Facteur M	Facteur M
	massique	d'enregistrement	(numéro	règlement (CE)	concentration		(long
		REACH	d'index UE)	nº 1272/2008 [CLP]	spécifique		terme)
					(LCS)		
2,3-Butanediol,	50 - 100	Aucune donnée	222-468-7	Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-
1,4-dimercapto-,		disponible		Skin Irrit. 2 (H315)			
(R*,R*)-				Eye Irrit. 2 (H319)			
3483-12-3							

### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

### Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EGHS / FR Page 26/72

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de

symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et

persiste.

Contact avec la peau Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une

personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux**Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

EGHS / FR Page 27/72

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. **Autres informations** 

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Méthodes de confinement

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des veux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les veux

et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conditions de conservation

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 28 / 72

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux

et les vêtements.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide Aspect Poudre Couleur blanche Odeur Soufrée.

Seuil olfactif Aucune information disponible

**Propriété** Valeurs Remarques • Méthode 42 °C

Point de fusion / point de

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle 110 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition pН

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Viscosité cinématique Viscosité dynamique

Hydrosolubilité

Solubilité(s) Coefficient de partage Pression de vapeur Densité relative Masse volumique apparente

Densité de liquide Densité de vapeur

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune information disponible

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Soluble dans l'eau

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

EGHS / FR Page 29 / 72

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs,

démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une irritation cutanée (d'après les composants).

EGHS / FR Page 30/72

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Nocif en cas d'ingestion (d'après les composants).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité Aucune information disponible

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation

cutanée. Peut entraîner une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère

irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

EGHS / FR Page 31/72

12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer

conformément aux réglementations locales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

EGHS / FR Page 32/72

•

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**14.7 Transport maritime en vrac** Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU non réglementé
14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

### Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

<u>Inventaires internationaux</u> Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EGHS / FR Page 33/72

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

#### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

EGHS / FR Page 34/72

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes

Date de révision 07-juil.-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 35/72



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 29-nov.-2023 Numéro de révision 1.3

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SDS-PAGE Standards High / Low Range

Numéro (s) de catalogue 1610303, 1610304, 1610317, 1610303EDU, 1610304EDU, 1610317EDU

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée**Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Siège social</u>
Bio-Rad Laboratories Inc.

<u>Fabricant</u>
Bio-Rad Laboratories, Life Science Group
Bio-Rad

Bio-Rad Laboratories Inc.

Bio-Rad Laboratories, Life Science
1000 Alfred Nobel Drive

Hercules, CA 94547

Bio-Rad Laboratories, Life Science
2000 Alfred Nobel Drive

Hercules, California 94547

USA USA

Entité légale / adresse de contact

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

**Service technique** 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures CHEMT

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

EGHS / FR Page 36/72

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### 2.3. Autres dangers

Contient du matériel d'origine animale. (Bétail).

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

Nom chim	nique	%	Numéro	CE n°	Classification selon le	Limite de	Facteur M	Facteur M
		massique	d'enregistrement	(numéro	règlement (CE)	concentration		(long
			RÉACH	d'index UE)	nº 1272/2008 [CLP]	spécifique		terme)
						(LCS)		
Glycérir	ne	50 - 100	Aucune donnée	200-289-5	Aucune donnée	-	-	-
56-81-	-5		disponible		disponible			

### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Glycérine 56-81-5	12600	10000	Inhalation LC50 Rat >2.75 mg/L 4 h (condensation aerosol, Source: ECHA) 2.75	>2.75	Inhalation LC50 Rat >2.75 mg/L 4 h (condensation aerosol, Source: ECHA)

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

EGHS / FR Page 37/72

**Ingestion** Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

EGHS / FR Page 38/72

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### **Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bu	Igarie	Croatie	
Glycérine 56-81-5	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>		-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Es	tonie	Finlande	
Glycérine 56-81-5	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 15 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA:	10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	G	rèce	Hongrie	
Glycérine 56-81-5	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> Peak: 400 mg/m <sup>3</sup>	TWA:	10 mg/m <sup>3</sup>	-	
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège		Pologne	
Glycérine 56-81-5	-	-	-		-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slo	vénie	Espagne	
Glycérine TWA: 10 mg/m³ 56-81-5		- TWA: 11 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> STEL: 400 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	S	Suède	Suisse		Ro	yaume-Uni	
Glycérine 56-81-5		-	TWA: 50 mg/m³ STEL: 100 mg/m³			WA: 10 mg/m <sup>3</sup> TEL: 30 mg/m <sup>3</sup>	

### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

EGHS / FR Page 39 / 72

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. **Protection respiratoire** 

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

solution aqueuse Aspect

Couleur incolore Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode <u>Valeurs</u>

> 0 °C Point de fusion / point de

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle > 100 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition pН

pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique

Viscosité dynamique Hvdrosolubilité

Solubilité(s) Coefficient de partage

Pression de vapeur Densité relative Masse volumique apparente

Densité de liquide Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Granulométrie

Distribution granulométrique

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Miscible à l'eau

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

### 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

EGHS / FR Page 40 / 72

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Contact oculaire** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation

EGHS / FR Page 41/72

### SDS-PAGE Standards High / Low Range

Date de révision 29-nov.-2023

Glycérine = 12600 mg/kg (Rat) > 10 g/kg (Rabbit) > 2.75 mg/L (Rat) 4 h	Glycérine	= 12600 mg/kg (Rat)	> 10 g/kg (Rabbit)	> 2.75 mg/L (Rat) 4 h
--	-----------	---------------------	--------------------	-----------------------

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Glycérine	-	LC50: 51 - 57mL/L (96h,	-	-
		Oncorhynchus mykiss)		

## 12.2. Persistance et dégradabilité

EGHS / FR Page 42/72

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Glycérine	-1.75

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Glycérine	La substance n'est pas PBT/vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### IATA

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

**14.4** Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

### IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

EGHS / FR Page 43/72

Date de révision 29-nov.-2023

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU non réglementé non réglementé 14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

### **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

### Polluants organiques persistants

non applicable

### Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

EGHS / FR Page 44/72

Inventaires internationaux Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

EGHS / FR Page 45/72

Date de révision 29-nov.-2023

CCID (Basa de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes

Date de révision 29-nov.-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 46/72



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 29-nov.-2023 Numéro de révision 1.1

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Criterion Precast Gel Stain Free

Numéro (s) de catalogue 3450412, 3450418, 3450426, 3451012, 3458161, 3458162, 3458166

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée**Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social Fabricant

Bio-Rad Laboratories Inc.

Bio-Rad Laboratories, Life Science Group
Bio-Rad
1000 Alfred Nobel Drive
2000 Alfred Nobel Drive
3 bld Ra
Hercules, CA 94547
Hercules, California 94547
92430 M

USA USA

Entité légale / adresse de contact

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

**Service technique** 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures CHEMTREC France: 33-975181407 sur 24 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Belgique: 32-28083237 CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

EGHS / FR Page 47/72

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### 2.3. Autres dangers

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Glycérine 56-81-5	5 - 10	Aucune donnée disponible	200-289-5	Aucune donnée disponible	-	-	-

### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie	DL50 par voie	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4
	orale mg/kg	cutanée mg/kg	heures -	heures - vapeurs -	heures - gaz - ppm
			poussières/brouillard -	mg/L	
			mg/L		
Glycérine	12600	10000	Inhalation LC50 Rat	>2.75	Inhalation LC50 Rat
56-81-5			>2.75 mg/L 4 h		>2.75 mg/L 4 h
			(condensation aerosol,		(condensation
			Source: ECHA)		aerosol, Source:
			2.75		ECHA)

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

**Ingestion** Rincer la bouche.

EGHS / FR Page 48/72

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux**Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles**Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

EGHS / FR Page 49/72

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

d'hygiène

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(IXIVIIVI)

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bu	Igarie	Croatie
Glycérine	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>		-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
56-81-5						
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Es	stonie	Finlande
Glycérine	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA:	10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 mg/m <sup>3</sup>
56-81-5		Ceiling: 15 mg/m <sup>3</sup>				
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	G	rèce	Hongrie
Glycérine	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>		-
56-81-5			Peak: 400 mg/m <sup>3</sup>			
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	No	rvège	Pologne
Glycérine	-	-	-		-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
56-81-5						
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slo	vénie	Espagne
Glycérine	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 11 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2	200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
56-81-5	56-81-5		,	STEL: 4	400 mg/m <sup>3</sup>	-
Nom chimique	3	Suède	Suisse		Ro	yaume-Uni
Glycérine		-	TWA: 50 mg/m		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	
56-81-5			STEL: 100 mg/n	n <sup>3</sup>	STE	EL: 30 mg/m <sup>3</sup>

### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

EGHS / FR Page 50/72

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide Aspect gel Couleur incolore Inodore. Odeur

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode **Valeurs** 

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle > 100 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Température de décomposition

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucune information disponible

Aucune donnée disponible Viscosité cinématique Aucun(e) connu(e) Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Soluble dans l'eau Hydrosolubilité

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Densité relative Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Masse volumique apparente Densité de liquide Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

### 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

EGHS / FR Page 51/72

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. **Contact oculaire** 

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Contact avec la peau

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune information disponible. **Symptômes** 

Toxicité aiguë

# Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Glycérine	= 12600 mg/kg (Rat)	> 10 g/kg (Rabbit)	> 2.75 mg/L (Rat) 4 h

EGHS / FR Page 52 / 72

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes**Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Glycérine	-	LC50: 51 - 57mL/L (96h,	-	-
		Oncorhynchus mykiss)		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 53/72

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### **Bioaccumulation**

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Glycérine	-1.75

# 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Glycérine	La substance n'est pas PBT/vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

**14.4** Groupe d'emballage non réglementé

**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

<u>IMDG</u>

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

EGHS / FR Page 54/72

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU non réglementé14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

<u>ADR</u>

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

### Polluants organiques persistants

non applicable

# Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Inventaires internationaux Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

EGHS / FR Page 55/72

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

### Léaende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aigue par voie orale  Toxicité aigue par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes

EGHS / FR Page 56/72

Date de révision

29-nov.-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 57/72



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 14-juin-2023 Numéro de révision 2

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Precision Plus Protein Unstained Standards

Numéro (s) de catalogue 1610363, 1610363EDU, 1610396, 10022173, 12002084, 9724468

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée**Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social
Bio-Rad Laboratories Inc.

Fabricant
Bio-Rad Laboratories Inc.

Bio-Rad Laboratories Inc.

Bio-Rad Laboratories, Life Science Group
Bio-Rad
1000 Alfred Nobel Drive
2000 Alfred Nobel Drive
3 bld Ra
Hercules, CA 94547
Hercules, California 94547
92430 M

USA USA

Entité légale / adresse de contact

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

**Service technique** 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

EGHS / FR Page 58/72

### 2.2. Éléments d'étiquetage



### Mention d'avertissement

Attention

### Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

# Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

### 2.3. Autres dangers

Provoque une légère irritation cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1 Substances

non applicable

# 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Eau 7732-18-5	50 - 100	Aucune donnée disponible	231-791-2	Aucune donnée disponible	-	-	-
Glycérine 56-81-5	20 - 35	Aucune donnée disponible	200-289-5	Aucune donnée disponible	1	-	-
Laurylsulfate de sodium 151-21-3	1 - 2.5	Aucune donnée disponible	205-788-1	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-
1,3-Propanediol, 2-amino-2-(hydroxy methyl)-, hydrochloride 1185-53-1	0.3 - 0.99	Aucune donnée disponible	214-684-5	Aucune donnée disponible	-	-	-
2,3-Butanediol, 1,4-dimercapto-, (R*,R*)-	0.3 - 0.99	Aucune donnée disponible	222-468-7	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-

EGHS / FR Page 59/72

3483-12-3							
Glycine, N,N-1,2-ethanediylbi s[N-(carboxymethyl) -, disodium salt, dihydrate 6381-92-6	0.1 - 0.299	Aucune donnée disponible	-	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-
Proteins NO-CAS-1	0.01 - 0.099	Aucune donnée disponible	-	Aucune donnée disponible	-	1	-
Azoture de sodium 26628-22-8	0.01 - 0.099	Aucune donnée disponible	(011-004-00 -7) 247-852-1	Acute Tox. 2 (H300) Acute Tox. 1 (H310) (EUH032) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	-	-
Acide chlorhydrique 7647-01-0	0.001 - 0.01	Aucune donnée disponible	(017-002-00 -2) 231-595-7	Skin Corr. 1B (H314) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)	Eye Irrit. 2 ::  1%<=C<3% Skin Corr. 1B ::  C>=5% Skin Irrit. 2 ::  1%<=C<5% STOT SE 3 ::  C>=10%	-	-
Phenol, 4,4-(1,1-dioxido-3H- 2,1-benzoxathiol-3-y lidene)bis[2,6-dibro mo- 115-39-9	0.001 - 0.01	Aucune donnée disponible	204-086-2	Aucune donnée disponible	-	-	-

# Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

# Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard -	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
			mg/L	g, <u>_</u>	
Eau 7732-18-5	89838.9	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Glycérine 56-81-5	12600	10000	Inhalation LC50 Rat >2.75 mg/L 4 h (condensation aerosol, Source: ECHA) 2.75	>2.75	Inhalation LC50 Rat >2.75 mg/L 4 h (condensation aerosol, Source: ECHA)
Laurylsulfate de sodium 151-21-3	1288	200	Inhalation LC50 Rat >3900 mg/m³ 1 h (dust, Source: NLM_CIP) 0.975	>3900	Inhalation LC50 Rat >3900 mg/m³ 1 h (dust, Source: NLM_CIP)
Azoture de sodium 26628-22-8	27	20	Inhalation LC50 Rat 0.054 - 0.52 mg/L 4 h (dust, Source: ECHA_API)	0.054 - 0.52	Inhalation LC50 Rat 0.054 - 0.52 mg/L 4 h (dust, Source: ECHA_API)
Acide chlorhydrique 7647-01-0	238	5010	Inhalation LC50 Rat 1.68 mg/L 1 h (mist, Source: JAPAN_GHS)	1.68	Inhalation LC50 Rat 1.68 mg/L 1 h (mist, Source: JAPAN_GHS) 563.3022

EGHS / FR Page 60/72

Date de révision 14-juin-2023

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et

persiste.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

Ingestion Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE

PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

**de premiers secours** protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. Le contact

prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux**Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

EGHS / FR Page 61/72

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de

protection individuel requis.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Pour les secouristes

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Référence à d'autres rubriques

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les veux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Glycérine	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
56-81-5					
Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
26628-22-8	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup>	D*	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>
	*	H*		K*	*

EGHS / FR Page 62/72

Acide chlorhydrique	TV	VA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	STEL	: 10 ppm	TWA: 5 ppm
7647-01-0	TW	/A: 8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1	5.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>
	ST	EL: 10 ppm	STEL 10 ppm	STEL: 10 ppm	TWA	: 5 ppm	STEL: 10 ppm
	STE	L: 15 mg/m <sup>3</sup>	STEL 15 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8	3.0 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique		Chypre	République tchèque	Danemark		tonie	Finlande
Glycérine		-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-		10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 mg/m <sup>3</sup>
56-81-5			Ceiling: 15 mg/m <sup>3</sup>			. og,	
Azoture de sodium		*	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>		S+	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
26628-22-8	STE	L: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	H*		).1 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>
		A: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	D*	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>		0.3 mg/m <sup>3</sup>	iho*
	'''	o		0122. 0.0 mg/m		A*	
Acide chlorhydrique	ST	EL: 10 ppm	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 5 ppm		: 5 ppm	STEL: 5 ppm
7647-01-0		L: 15 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 15 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 8 mg/m <sup>3</sup>		8 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup>
7047-01-0		VA: 5 ppm	Celling. 13 mg/m	OTEL: OTING/III		: 10 ppm	OTEL. 7.0 mg/m
		/A: 8 mg/m <sup>3</sup>				15 mg/m <sup>3</sup>	
Nom ohimiguo	1 7 7	France	Allomogno TDCS	Allemagne DFG		rèce	Hongrio
Nom chimique	T\\\/		Allemagne TRGS TWA: 200 mg/m <sup>3</sup>				Hongrie
Glycérine	1 1 1 1 1 1	A: 10 mg/m <sup>3</sup>	TVVA: 200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> Peak: 400 mg/m <sup>3</sup>	I WA:	10 mg/m <sup>3</sup>	-
56-81-5	T14/	1 0 4 / 3	T14/4 0 0 / 3		T) A / A	0.4	TIMA 0.4 / 2
Azoture de sodium		A: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>		0.1 ppm	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
26628-22-8	SIE	L: 0.3 mg/m <sup>3</sup>		Peak: 0.4 mg/m <sup>3</sup>		0.3 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>
		*				0.1 ppm	
						0.3 mg/m <sup>3</sup>	
Acide chlorhydrique		EL: 5 ppm	TWA: 2 ppm	TWA: 2 ppm		: 5 ppm	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>
7647-01-0	STE	L: 7.6 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.0 mg/m <sup>3</sup>		7 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 16 mg/m <sup>3</sup>
				Peak: 4 ppm	STEL	.: 5 ppm	
				Peak: 6 mg/m <sup>3</sup>	STEL:	7 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique		Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Le	ttonie	Lituanie
Azoture de sodium	TWA	A: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 0.29 mg/m <sup>3</sup>	TWA: (	0.1 mg/m <sup>3</sup>	O*
26628-22-8		L: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 0.11 ppm		0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
		Sk* Š	cute*			.da*	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>
Acide chlorhydrique	TW	'A: 8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm	Ceiling: 2 ppm	TWA	: 5 ppm	TWA: 5 ppm
7647-01-0	TV	VA: 5 ppm	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2.9 mg/m <sup>3</sup>	TWA:	8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>
	TV ST	VA: 5 ppm EL: 10 ppm	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 ppm		TWA: STEL	8 mg/m <sup>3</sup> : 10 ppm	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 ppm
7647-01-0	TV STI STE	VA: 5 ppm EL: 10 ppm :L: 15 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³	Ceiling: 2.9 mg/m <sup>3</sup>	TWA: STEL:	8 mg/m <sup>3</sup> : 10 ppm 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³
7647-01-0 Nom chimique	TV STI STE	VA: 5 ppm EL: 10 ppm	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 ppm		TWA: STEL:	8 mg/m <sup>3</sup> : 10 ppm	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne
7647-01-0  Nom chimique  Glycérine	TV STI STE	VA: 5 ppm EL: 10 ppm :L: 15 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³	Ceiling: 2.9 mg/m <sup>3</sup>	TWA: STEL:	8 mg/m <sup>3</sup> : 10 ppm 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5	TV STI STE	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ ixembourg	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte	Ceiling: 2.9 mg/m³  Pays-Bas -	TWA: STEL: STEL: No	8 mg/m <sup>3</sup> : 10 ppm 15 mg/m <sup>3</sup> rvège	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium	STE STE Lu	VA: 5 ppm EL: 10 ppm LL: 15 mg/m³ ixembourg - Peau*	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte - skin*	Pays-Bas - TWA: 0.1 mg/m³	TWA: STEL: STEL: No	8 mg/m <sup>3</sup> : 10 ppm 15 mg/m <sup>3</sup> rvège - 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5	STE	VA: 5 ppm EL: 10 ppm LL: 15 mg/m³ Ixembourg - Peau* L: 0.3 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte - skin* STEL: 0.3 mg/m³	Pays-Bas - TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³	TWA: STEL: STEL: No	8 mg/m <sup>3</sup> : 10 ppm 15 mg/m <sup>3</sup> rvège	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8	STE TWA	VA: 5 ppm EL: 10 ppm LL: 15 mg/m³ Ixembourg - Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  - skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³	Pays-Bas - TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H*	TWA: STEL: STEL: No	8 mg/m <sup>3</sup> : 10 ppm 15 mg/m <sup>3</sup> rvège - 0.1 mg/m <sup>3</sup> 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra*
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8 Acide chlorhydrique	STE TWA	VA: 5 ppm EL: 10 ppm L: 15 mg/m³ IXEMBOURG  Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ EL: 10 ppm	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte - skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 10 ppm	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³	TWA: STEL: No TWA: ( STEL: Ceilin	8 mg/m <sup>3</sup> : 10 ppm 15 mg/m <sup>3</sup> rvège - 0.1 mg/m <sup>3</sup> 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8	STE Lu STE TWA	VA: 5 ppm EL: 10 ppm L: 15 mg/m³ Ixembourg  -  Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ EL: 10 ppm IL: 15 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte - skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³	Pays-Bas - TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H*	TWA: STEL: No TWA: ( STEL: Ceilin	8 mg/m <sup>3</sup> : 10 ppm 15 mg/m <sup>3</sup> rvège - 0.1 mg/m <sup>3</sup> 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra*
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8 Acide chlorhydrique	STE TWA	VA: 5 ppm EL: 10 ppm L: 15 mg/m³ Ixembourg - Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ EL: 15 mg/m³ VA: 5 ppm	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³	TWA: STEL: No TWA: ( STEL: Ceilin	8 mg/m <sup>3</sup> : 10 ppm 15 mg/m <sup>3</sup> rvège - 0.1 mg/m <sup>3</sup> 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8 Acide chlorhydrique 7647-01-0	STE TWA	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ EX: 15 mg/m³ EX: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³	TWA: STEL: No TWA: ( STEL: Ceiling	8 mg/m <sup>3</sup> : 10 ppm 15 mg/m <sup>3</sup> rvège - 0.1 mg/m <sup>3</sup> 0.3 mg/m <sup>3</sup> g: 5 ppm : 7 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique	STE TWA	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ EX: 15 mg/m³ EX: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ Portugal	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³	TWA: STEL: No TWA: (STEL: Ceiling	8 mg/m³ : 10 ppm 15 mg/m³ rvège - 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ g: 5 ppm : 7 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine	STE TWA	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ EX: 15 mg/m³ EX: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³	TWA: 0 STEL: No TWA: 0 STEL: 0 Ceiling	8 mg/m³ : 10 ppm 15 mg/m³ rvège - 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ g: 5 ppm : 7 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine 56-81-5	STE TWA	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ IXEMBOURG  Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ Portugal A: 10 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³ Roumanie -	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ SIEL: 15 mg/m³	TWA: OSTEL: No TWA: OSTEL: Ceiling Ceiling TWA: 2 STEL: 4	8 mg/m³: 10 ppm 15 mg/m³ rvège - 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ g: 5 ppm : 7 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ TWA: 5 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine	STE TWA	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ IXEMBOURG  Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ VA: 15 mg/m³ VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ Portugal A: 10 mg/m³ A: 0.1 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³ Roumanie  -  TWA: 0.1 mg/m³	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³	TWA: OSTEL: No TWA: OSTEL: OST	8 mg/m³ : 10 ppm 15 mg/m³ rvège - 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ g: 5 ppm : 7 mg/m³ vvénie 200 mg/m³ 400 mg/m³ 0.1 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ TWA: 10 mg/m³ TWA: 10 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine 56-81-5	STE TWA	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ IXEMBOURG  Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ VA: 15 ppm IA: 15 mg/m³ VA: 8 mg/m³ Portugal A: 10 mg/m³ L: 0.1 mg/m³ L: 0.3 mg/m³ L: 0.3 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³ Roumanie -	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³  Slovaquie TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ K*	TWA: OSTEL: No TWA: OSTEL: OST	8 mg/m³: 10 ppm 15 mg/m³ rvège - 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ g: 5 ppm : 7 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ TWA: 5 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium	STE TWA	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ IXEMBOURG  Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ VA: 15 mg/m³ VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ Portugal A: 10 mg/m³ A: 0.1 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³ Roumanie  -  TWA: 0.1 mg/m³	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³  Slovaquie TWA: 11 mg/m³	TWA: (STEL: No TWA: (STEL: Ceiling Ceiling TWA: 2 STEL: 4 TWA: (STEL: 4	8 mg/m³ : 10 ppm 15 mg/m³ rvège - 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ g: 5 ppm : 7 mg/m³ vvénie 200 mg/m³ 400 mg/m³ 0.1 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ TWA: 10 mg/m³ TWA: 10 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium	STE TWA	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ IXEMBOURG  Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ VA: 15 ppm IA: 15 mg/m³ VA: 8 mg/m³ Portugal A: 10 mg/m³ L: 0.1 mg/m³ L: 0.3 mg/m³ L: 0.3 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³ Roumanie  -  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³  Slovaquie TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ K*	TWA: (STEL: No TWA: (STEL: Ceiling Ceiling TWA: 2 STEL: 4 TWA: (STEL: 4	8 mg/m <sup>3</sup> : 10 ppm 15 mg/m <sup>3</sup> rvège - 0.1 mg/m <sup>3</sup> 0.3 mg/m <sup>3</sup> g: 5 ppm : 7 mg/m <sup>3</sup> vvénie 00 mg/m <sup>3</sup> 0.1 mg/m <sup>3</sup> 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium	STE TWA STE TWA STE Ceilin Ceilin	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ IXEmbourg  Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ Portugal A: 10 mg/m³ L: 0.3 mg/m³ C: 0.1 mg/m³ C: 0.29 mg/m³ g: 0.29 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³ Roumanie  -  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³  Slovaquie TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ K*	TWA: (STEL: No TWA: (STEL: Ceiling Ceiling TWA: 2 STEL: 4 TWA: (STEL: 4	8 mg/m <sup>3</sup> : 10 ppm 15 mg/m <sup>3</sup> rvège - 0.1 mg/m <sup>3</sup> 0.3 mg/m <sup>3</sup> g: 5 ppm : 7 mg/m <sup>3</sup> vvénie 00 mg/m <sup>3</sup> 0.1 mg/m <sup>3</sup> 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8	STE TWA STE TWA STE Ceilin Ceilin	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ Ixembourg  Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ Portugal A: 10 mg/m³ L: 0.3 mg/m³ g: 0.29 mg/m³ ng: 0.11 ppm Cutânea*	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³ Roumanie  -  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ Roumanie	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³  Colling: 0.1 mg/m³ K* Ceiling: 0.3 mg/m³	TWA: STEL: No TWA: (STEL: Ceiling  Slo TWA: 2 STEL: 4 TWA: (STEL: 6	8 mg/m³ : 10 ppm 15 mg/m³ rvège - 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ g: 5 ppm : 7 mg/m³ wénie 00 mg/m³ 400 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ K*	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ TWA: 10 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium	STE TWA STE TWA STE Ceilin Ceilin TV	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ Ixembourg  Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ Portugal A: 0.1 mg/m³ L: 0.3 mg/m³ g: 0.29 mg/m³ ng: 0.11 ppm Cutânea* VA: 5 ppm	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³ Roumanie  -  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ Roumanie  -  TWA: 5 ppm	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³  Slovaquie TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ K* Ceiling: 0.3 mg/m³	TWA: (STEL: No TWA: (STEL: Ceiling Ceiling TWA: 2 STEL: 4 TWA: (STEL: (S	8 mg/m³ : 10 ppm 15 mg/m³ rvège - 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ g: 5 ppm : 7 mg/m³ wénie 00 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³  .1 mg/m³ .1 mg/m³ .1 mg/m³ .5 ppm	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique	STE TWA STE TWA STE Ceilin Ceilin TW	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ Ixembourg  Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ Portugal A: 0.1 mg/m³ L: 0.3 mg/m³ g: 0.29 mg/m³ ng: 0.11 ppm Cutânea* VA: 5 ppm VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³ Roumanie  -  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ P*  TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³  Slovaquie TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ K* Ceiling: 0.3 mg/m³	TWA: (STEL: No TWA: (STEL: Ceiling  Slo TWA: 2 STEL: 4 TWA: (STEL: CEIL:	8 mg/m³ : 10 ppm 15 mg/m³ rvège - 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ g: 5 ppm : 7 mg/m³ 400 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³  0.1 mg/m³  0.3 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique	STE TWA STE TWA STE Ceilin Ceilin TW	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ Ixembourg  Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ Portugal A: 0.1 mg/m³ L: 0.3 mg/m³ g: 0.29 mg/m³ ng: 0.11 ppm Cutânea* VA: 5 ppm VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ EL: 10 ppm	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³ Roumanie  -  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.1 mg/m³	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³  Slovaquie TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ K* Ceiling: 0.3 mg/m³	TWA: (STEL: No TWA: (STEL: Ceiling Ceiling TWA: 2 STEL: 4 TWA: (STEL: CSTEL: CS	8 mg/m³ : 10 ppm 15 mg/m³ rvège - 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ g: 5 ppm : 7 mg/m³ 0.0 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ : 5 ppm 8 mg/m³ : 10 ppm	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.9 mg/m³ STEL: 10 ppm
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique	STE TWA STE TWA STE Ceilin Ceilin TW STE STE STE STE CEILIN CEILIN STE STE STE STE STE STE STE STE	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ Ixembourg  Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ Portugal A: 0.1 mg/m³ L: 0.3 mg/m³ g: 0.29 mg/m³ ng: 0.11 ppm Cutânea* VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³ Roumanie  -  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ P*  TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³  Slovaquie TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ K* Ceiling: 0.3 mg/m³	TWA: (STEL: No TWA: (STEL: Ceiling Ceiling TWA: 2 STEL: 4 TWA: (STEL: CSTEL: CS	8 mg/m³ : 10 ppm 15 mg/m³ rvège - 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ g: 5 ppm : 7 mg/m³ 400 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³  0.1 mg/m³  0.3 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0	STE TWA STE TWA STE Ceilin Ceilin TW STE STE STE STE CEILIN CEILIN STE STE STE STE STE STE STE STE	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ Ixembourg  Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ C: 0.3 mg/m³ C: 0.3 mg/m³ C: 0.3 mg/m³ C: 0.3 mg/m³ EL: 10 ppm Cutânea* VA: 5 ppm VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ EL: 15 ppm Id: 15 mg/m³ EL: 15 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³ Roumanie  -  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 ppm TWA: 5 ppm TWA: 5 ppm	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³  Ceiling: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ K* Ceiling: 0.3 mg/m³ Ceiling: 15 mg/m³	TWA: (STEL: No TWA: (STEL: Ceiling Ceiling TWA: 2 STEL: 4 TWA: (STEL: CSTEL: CS	8 mg/m³: 10 ppm 15 mg/m³ rvège - 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ g: 5 ppm : 7 mg/m³ 400 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.3 mg/m³ 10 ppm 15 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.1 mg/m³ STEL: 10 ppm TWA: 7.6 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8 Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0	STE TWA STE TWA STE Ceilin Ceilin TW STE STE STE STE CEILIN CEILIN STE STE STE STE STE STE STE STE	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ Ixembourg  Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ C: 0.3 mg/m³ C: 0.3 mg/m³ C: 0.3 mg/m³ C: 0.3 mg/m³ EL: 10 ppm Cutânea* VA: 5 ppm VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ EL: 15 ppm Id: 15 mg/m³ EL: 15 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³ Roumanie  -  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.1 mg/m³	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³  Ceiling: 0.3 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8.0 mg/m³ Ceiling: 15 mg/m³	TWA: STEL: No  TWA: (STEL: (ST	8 mg/m³: 10 ppm 15 mg/m³ rvège - 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ g: 5 ppm : 7 mg/m³ 400 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ : 5 ppm 8 mg/m³ : 10 ppm 15 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.1 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine Glycérine	STE TWA STE TWA STE Ceilin Ceilin TW STE STE STE STE CEILIN CEILIN STE STE STE STE STE STE STE STE	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ Ixembourg  Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ C: 0.3 mg/m³ C: 0.3 mg/m³ C: 0.3 mg/m³ C: 0.3 mg/m³ EL: 10 ppm Cutânea* VA: 5 ppm VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ EL: 15 ppm Id: 15 mg/m³ EL: 15 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³ Roumanie  -  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 ppm TWA: 5 ppm TWA: 5 ppm	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³  Slovaquie TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ K* Ceiling: 0.3 mg/m³ Ceiling: 15 mg/m³  Suisse TWA: 50 mg/m³	TWA: STEL: No TWA: (STEL: GEIling Ceiling TWA: 2 STEL: GETEL: GET	8 mg/m³: 10 ppm 15 mg/m³ rvège - 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ g: 5 ppm : 7 mg/m³ 400 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ Expenses to the second of the seco	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.1 mg/m³ STEL: 10 ppm TWA: 7.6 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8 Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine 56-81-5	STE TWASTE Ceilin CEILING STE CEILING	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ Ixembourg  Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ VA: 5 ppm VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ L: 0.3 mg/m³ Co.1 mg/m³ L: 0.3 mg/m³ EL: 10 ppm Cutânea* VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ EL: 10 ppm L: 15 mg/m³ EL: 10 ppm Cutânea* VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ EL: 10 ppm Cutânea* VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ EL: 10 ppm Cutânea* VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ EL: 15 mg/m³ EL: 15 mg/m³ Iling: 2 ppm	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³ Roumanie -  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 10 ppm STEL: 15 ppm	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³  Slovaquie TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ K* Ceiling: 0.3 mg/m³ Ceiling: 15 mg/m³  Suisse TWA: 50 mg/m³ STEL: 100 mg/m³	TWA: STEL: No  TWA: (STEL: Geiling Ceiling TWA: 2 STEL: 4 TWA: CSTEL: GSTEL: GS	8 mg/m³: 10 ppm 15 mg/m³ rvège - 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ g: 5 ppm : 7 mg/m³ 400 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 15 ppm 15 ppm 15 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ vía dérmica*  TWA: 5 ppm TWA: 7.6 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Dyaume-Uni VA: 10 mg/m³ EL: 30 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8 Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium	STE TWASTE Ceilin CEILING STE CEILING	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ Ixembourg  Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ VA: 5 ppm VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ Portugal A: 0.1 mg/m³ L: 0.3 mg/m³ G: 0.29 mg/m³ g: 0.29 mg/m³ ng: 0.11 ppm Cutânea* VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ EL: 10 ppm L: 15 mg/m³ IL: 15 mg/m³ Iling: 2 ppm	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³ Roumanie -  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 ppm TWA: 5 ppm TWA: 5 ppm TWA: 5 ppm TWA: 5 ppm TWA: 10 mg/m³ STEL: 10 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³  Slovaquie TWA: 11 mg/m³  TWA: 0.1 mg/m³ K* Ceiling: 0.3 mg/m³ Ceiling: 15 mg/m³  Suisse TWA: 50 mg/m³ STEL: 100 mg/m³ TWA: 0.2 mg/m	TWA: STEL: No  TWA: (STEL: GEIling Ceiling TWA: 2 STEL: GEIL: GEIL	8 mg/m³: 10 ppm 15 mg/m³ rvège - 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ g: 5 ppm : 7 mg/m³ 400 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 15 ppm 15 ppm 15 mg/m³ TW STE TW	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ SKóra* STEL: 10 mg/m³ SKóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ A: 0.1 mg/m³
Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8 Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine 56-81-5 Azoture de sodium 26628-22-8  Acide chlorhydrique 7647-01-0  Nom chimique Glycérine 56-81-5	STE TWASTE Ceilin CEILING STE CEILING	VA: 5 ppm EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ Ixembourg  Peau* L: 0.3 mg/m³ A: 0.1 mg/m³ EL: 10 ppm EL: 15 mg/m³ VA: 5 ppm VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ Portugal A: 0.1 mg/m³ L: 0.3 mg/m³ G: 0.29 mg/m³ g: 0.29 mg/m³ ng: 0.11 ppm Cutânea* VA: 5 ppm VA: 8 mg/m³ EL: 10 ppm L: 15 mg/m³ IL: 15 mg/m³ Iling: 2 ppm	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Malte  -  skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m³ Roumanie -  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 10 ppm STEL: 15 ppm	Pays-Bas  TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* TWA: 8 mg/m³ STEL: 15 mg/m³ STEL: 15 mg/m³  Slovaquie TWA: 11 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ K* Ceiling: 0.3 mg/m³ Ceiling: 15 mg/m³  Suisse TWA: 50 mg/m³ STEL: 100 mg/m³	TWA: STEL: No  TWA: (STEL: GEIling Ceiling TWA: 2 STEL: GEIL: GEIL	8 mg/m³: 10 ppm 15 mg/m³ rvège - 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ g: 5 ppm : 7 mg/m³ 400 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 15 ppm 15 ppm 15 mg/m³ TW STE TW	TWA: 8 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Pologne TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 10 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ vía dérmica*  TWA: 5 ppm TWA: 7.6 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m³ Dyaume-Uni VA: 10 mg/m³ EL: 30 mg/m³

EGHS / FR Page 63/72

Date de révision 14-juin-2023

Acide chlorhydrique	NGV: 2 ppm	TWA: 2 ppm	TWA: 1 ppm
7647-01-0	NGV: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
	Bindande KGV: 4 ppm	STEL: 4 ppm	STEL: 5 ppm
	Bindande KGV: 6 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 6 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 8 mg/m <sup>3</sup>

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide

**Aspect** solution aqueuse

CouleurbleuOdeurLéger/légère.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de

congélation

> 0 °C

.. 400 00

Point d'ébullition initial et intervalle > 100 °C

d'ébullition Inflammabilité

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

Aucun(e) connu(e)

d'inflammabilité ou d'explosivité Limites inférieures Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

radano admito alopombio

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Point d'éclair Température d'auto-inflammabilité

248 °C

Température de décomposition

Aucun(e) connu(e)

**pH** 6.8

EGHS / FR Page 64/72

### **Precision Plus Protein Unstained Standards**

Date de révision 14-juin-2023

**pH (en solution aqueuse)**Viscosité cinématique

Aucune donnée disponible

Aucune information disponible

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Hydrosolubilité Miscible à l'eau

Solubilité(s)Aucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Coefficient de partageAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Pression de vapeurAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Densité relativeAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)

Masse volumique apparente
Densité de liquide

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

### 9.2. Autres informations

# 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

# 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

**Conditions à éviter** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

EGHS / FR Page 65/72

Date de révision 14-juin-2023

Informations sur le produit

**Inhalation**Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Contact oculaire** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs,

démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Provoque

une légère irritation cutanée.

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Le contact prolongé peut entraîner

rougeurs et irritation.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

**ETAmél (voie orale)** 69,434.00 mg/kg **ETAmél** 52.60 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Eau	> 90 mL/kg (Rat)	-	-
Glycérine	= 12600 mg/kg (Rat)	> 10 g/kg(Rabbit)	> 2.75 mg/L (Rat)4 h
Laurylsulfate de sodium	= 1288 mg/kg (Rat)	= 200 mg/kg(Rabbit)	> 3900 mg/m³ (Rat) 1 h
Azoture de sodium	= 27 mg/kg (Rat)	= 20 mg/kg(Rabbit)	0.054 - 0.52 mg/L (Rat)4 h
Acide chlorhydrique	238 - 277 mg/kg (Rat)	> 5010 mg/kg(Rabbit)	= 1.68 mg/L (Rat) 1 h

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une légère

irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère

irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 66/72

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
Glycérine	-	LC50: 51 - 57mL/L (96h,	-	-
		Oncorhynchus mykiss)		
Laurylsulfate de sodium	EC50: =53mg/L (72h,	LC50: 15 - 18.9mg/L (96h,	-	EC50: =1.8mg/L (48h,
	Desmodesmus	Pimephales promelas)		Daphnia magna)
	subspicatus)	LC50: 8 - 12.5mg/L (96h,		
	EC50: 30 - 100mg/L (96h,	Pimephales promelas)		
	Desmodesmus	LC50: 22.1 - 22.8mg/L		
	subspicatus)	(96h, Pimephales		
	EC50: =117mg/L (96h,	promelas)		
	Pseudokirchneriella	LC50: 4.3 - 8.5mg/L (96h,		
	subcapitata)	Oncorhynchus mykiss)		
	EC50: 3.59 - 15.6mg/L	LC50: =4.62mg/L (96h,		
	(96h, Pseudokirchneriella	Oncorhynchus mykiss)		
	subcapitata)	LC50: =4.2mg/L (96h,		
		Oncorhynchus mykiss)		
		LC50: =7.97mg/L (96h,		
		Brachydanio rerio)		
		LC50: 9.9 - 20.1mg/L		
		(96h, Brachydanio rerio)		
		LC50: 4.06 - 5.75mg/L		
		(96h, Lepomis		
		macrochirus)		
		LC50: 4.2 - 4.8mg/L (96h,		
		Lepomis macrochirus)		
		LC50: =4.5mg/L (96h,		
		Lepomis macrochirus)		

EGHS / FR Page 67/72

	LC50: 5.8 - 7.5mg/L (96h,
	Pimephales promelas)
	LC50: 10.2 - 22.5mg/L
	(96h, Pimephales
	promelas)
	LC50: 6.2 - 9.6mg/L (96h,
	Pimephales promelas)
	LC50: 13.5 - 18.3mg/L
	(96h, Poecilia reticulata)
	LC50: 10.8 - 16.6mg/L
	(96h, Poecilia reticulata)
	LC50: =1.31mg/L (96h,
	Cyprinus carpio)
Azoture de sodium	- LC50: =0.8mg/L (96h,
	Oncorhynchus mykiss)
	LC50: =0.7mg/L (96h,
	Lepomis macrochirus)
	LC50: =5.46mg/L (96h,
	Pimephales promelas)

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### **Bioaccumulation**

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Glycérine	-1.75
Laurylsulfate de sodium	1.6
1,3-Propanediol, 2-amino-2-(hydroxymethyl)-, hydrochloride	-3.6

# 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

# Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Glycérine	La substance n'est pas PBT/vPvB
Laurylsulfate de sodium	La substance n'est pas PBT/vPvB
1,3-Propanediol, 2-amino-2-(hydroxymethyl)-, hydrochloride	La substance n'est pas PBT/vPvB
Glycine, N,N-1,2-ethanediylbis[N-(carboxymethyl)-, disodium salt,	La substance n'est pas PBT/vPvB
dihydrate	
Azoture de sodium	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acide chlorhydrique	La substance n'est pas PBT/vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

# 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

EGHS / FR Page 68/72

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer

conformément aux réglementations locales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

IATA

inutilisés

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

**14.2 Désignation officielle de** non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**14.7 Transport maritime en vrac** Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU non réglementé
14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

<u>ADR</u>

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
 14.6 Précentione portion lières à mondre por l'utiliset

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

EGHS / FR Page 69/72

·

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

### **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique		Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation	
		selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV	
Γ	Acide chlorhydrique - 7647-01-0	75.	<del>-</del>	

### Polluants organiques persistants

non applicable

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

	Nom chimiqu	ie	Exigen	ces du seuil	minimal (to	onnes)	Exigences du s	seuil maximales	(tonnes)
Acide chlorhydrique - 7647-01-0			25				250		

# Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

_	Nom chimique	•	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
	Acide chlorhydrique - 7647-01-0		Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

<u>Inventaires internationaux</u> Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

H300 - Mortel en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

EGHS / FR Page 70/72

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
	haza i ee z
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes

Date de révision 14-juin-2023

EGHS / FR Page 71/72

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 72/72